Parc national des Calanques

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 13 mars 2018**

**Délibération n° CA 2018-03.03**

**Adoption du Budget initial définitif de l'exercice 2018 de l'établissement**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;
Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2012, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2012, puis par l'arrêté du 14 août 2014 et par l'arrêté du 17 mai 2015, portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2013 portant nomination du Directeur de l'établissement public du Parc national des Calanques ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

1° Effectif du conseil d'administration : 51
2° Quorum : 26
3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 34
4° Administrateurs prenant part au vote : 34
   a) Nombre de suffrages exprimés pour : 34
   b) Nombre de suffrages exprimés contre : 0
   c) Nombre d'abstentions constatées : 0
5° Vote effectué à main levée

**Article 1 :**

Le Conseil d'administration, après avoir entendu le Directeur, **approuve les autorisations budgétaires** suivantes :

- **62.1 ETPT sous plafond et 2.66 ETPT hors plafond**
- **6 271 000 € d'autorisations d'engagement (AE) dont :**
  - 4 135 000 € sur le Personnel,
  - 1 814 000 € sur le Fonctionnement,
  - 116 000 € sur l'Intervention,
  - 206 000 € sur l'Investissement ;
- **6 136 422 € de crédits de paiement (CP) dont :**
  - 4 135 000 € sur le Personnel,
  - 1 687 400 € sur le Fonctionnement,
  - 135 000 € sur l'Intervention,
  - 179 022 € sur l'Investissement ;
- **Solde budgétaire équilibré**

Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018

Parc national des Calanques

**Article 2 :**

Le conseil d'administration **approuve les prévisions budgétaires** suivantes :

- **0 € de variation de trésorerie,**
- **- 180 978 € de résultat patrimonial,**
- **+ 99 022 € de capacité d'autofinancement,**
- **0 € de variation du fonds de roulement.**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Directeur s'assure de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Calanques conformément aux dispositions du décret n° 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parc nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Marseille, le 13 mars 2018

**Le Président du Conseil d'Administration,**

**Didier REAULT**

**Le Directeur,**

**François BLAND**

Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018

| AXE Plan d'action pluriannuel | Objectif opérationnel | Grand projet | Projets | Coûts externes de réalisation 2018 | Partenaires financiers | Synthèse contenu projet | Lien avec directions Métropole | Commentaires MAMP 2018 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Axe : Patrimoine d'avenir de l'Humanité | Objop 02 Développer et partager les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour nourrir et adapter l'action au plus près des enjeux du territoire | Gp 6 Protection et mise en valeur des marqueurs les + forts qui font le bien commun de l'humanité | **Exposition « plongée au cœur des canyons sous-marins » tranche scénographie** | 257 000€ | Agence de l'eau : 10 %<br>Agence française pour la biodiversité : 25 %<br>Région PACA : 5 %<br>Région Occitanie : 2,5 %<br>Région Occitanie : 2,5 %<br>Etat (DIRM) : 2,5 % | Les canyons sous –marins font partie des habitats les plus stratégiques pour le fonctionnement des écosystèmes marins. Le PN Calanques porte une responsabilité particulière sur leur préservation du fait des nombreuses pressions anthropiques auxquelles ils sont soumis sur le territoire. Ces habitats sont aujourd'hui largement méconnus du grand public, du fait de leur quasi-inaccessibilité. Nombre d'informations scientifiques ont pourtant été récemment récoltées sur ces milieux, mais n'ont pas encore été livrées au public. Par la réalisation d'une exposition de grande visibilité, le PN Calanques ambitionne de rendre accessible au public ces patrimoines méconnus et fragiles. Ce sujet étant d'enjeu méditerranéen, ce projet est construit dans le cadre d'un large partenariat avec plusieurs aires marines protégées de Méditerranée : PNM Cap Corse, PNM Golfe du Lion. | DMLPE, DCOM et MSEN | cofinanamcenet à 47,5% hors MAMP. Information, sensibilisation. Lien avec le paysage sous marin. |
| | Objop 04 Réduire les principaux risques, notamment les feux de forêt et les accidents maritimes, ainsi que les pollutions chroniques à terre et en mer | Gp 8- Protection vis-à-vis du risque incendie | **Plaquette OLD + zones sensibles** | 7 000€ | | Le risque incendie compte parmi les menaces les plus importantes pour la préservation des milieux naturels des Calanques. Différents instruments permettent de prévenir ce risque. Cela est notamment le cas des obligations légales de débroussaillement (OLD). Afin de promouvoir la meilleure mise en œuvre de celles-ci par l'ensemble des propriétaires, le PN des Calanques souhaite produire et diffuser largement une brochure explicative sur ce sujet, dans le cadre du plan de massif approuvé en 2017. | AFPEN/FORETS | avis favorable de la direction Forêts |
| | Objop 05 Déployer l'esprit et le caractère « Parc national des Calanques au cœur des plans d'aménagement et de mise en valeur du territoire | Gp 13 - Co-définition d'outils centrés sur le paysage comme grille de lecture partagée et guides pour l'action | **Charte architecturale et paysagère** | 40 000€ | CAUE : 50 % | Le Parc national des Calanques accompagne de nombreux porteurs de projets de travaux soumis à régime d'autorisation préalable. Afin de faciliter l'élaboration de ces projets et la lisibilité des règles de compatibilité avec la qualité paysagère du cœur de Parc, l'établissement élaborera un guide de doctrine fixant les orientations générales à prendre en compte par les maitres d'ouvrage de travaux. | DGA AFPEN<br>DGA DUST<br>CT1/DGA DU<br>Communes | Lien avec le plan paysage métropolitain et les outils de l'observatoire des paysages en cours de réalisation |
| Une nature à partager | Objop 06 Définir et mettre en œuvre une stratégie partagée d'accueil et de destination « Parc national des Calanques » fondée sur l'excellence environnementale | Gp 16 – Régulation et gestion de l'accueil des publics | **Stratégie d'accueil tranche valorisation** | 12 000€ | | Le territoire du Parc national des Calanques accueille chaque année plus de 2 millions d visiteurs. Cette fréquentation importante et croissante nécessite de disposer d'un cadre de réflexion sur la manière dont le public a vocation à être reçu dans un espace de haute qualité environnementale. Cette stratégie globale aborde des questions aussi fondamentales que la promesse faite aux visiteurs, la communication effectuée autour de la destination, la répartition dans un réseau plus large d'espaces naturels, les manières dont il est possible de répondre aux attentes de différents types de public. Cette stratégie d'accueil se déclinera ensuite dans différents volets opérationnels, structurants pour l'action de l'établissement. | DGA AFPEN | Répond au schéma d'accueil en projet d'AMP (AFPEN) |
| | Objop 08 Assurer une offre d'activités de loisirs et de resourcement à terre et en mer, qui tienne la promesse d'une nature protégée et d'exception | Gp 20 - Organisation des sports et loisirs de nature à terre et en mer | **Schéma de cohérence des sports et loisirs de nature terre et mer tranche lot 1 : diagnostic** | 25 000€ | Etat (DRJSCS) : 10 % | Le territoire des Calanques est particulièrement recherché, du fait de ses caractéristiques (proximité de la ville, exceptionnalité des paysages, variété des reliefs) pour la pratique d'une multitude d'activités sportives, ancrées dans des traditions historiques ou de développement plus récent. Le niveau de compatibilité de ces activités avec la préservation du milieu, ainsi que les modalités de coexistence entre elles n'ont pas encore à ce jour fait l'objet d'une réflexion intégrée. Le schéma de cohérence des sports et loisir de nature a vocation à définir le cadre d'exercice des différentes pratiques en les abordant de manière globale et en tenant compte de leurs interactions. | DGA CSSE<br>DGA AFPEN | Lien étroit avec le schéma directeur des activités sports et loisirs d'AMP.<br>Nécessite l'avis de la DGA CSSE. |
| | Objop 11 Renforcer la citoyenneté, facteur essentiel de la préservation des Calanques | Gp 28 - Elaboration, partage et mise en œuvre de la stratégie de communication du Parc national | **Infoparc** | 38 000€ | | Fréquenté par plus de 2 millions de visiteurs annuels, le Parc national doit pouvoir utiliser les technologies les plus avancées pour développer une interaction avec un nombre de visiteurs d'une telle ampleur. Avec Infoparc, le Parc national met à la disposition des riverains et visiteurs du territoire un outil, facile d'accès, permettant de diffuser une information ciblée et actualisée, de faire remonter au gestionnaire les avis et alertes de visiteurs, de développer une communication dynamique par communauté d'acteurs. | DGA AFPEN<br>DCOM<br>DMLPE | Information, sensibilisation, EEDD, lien avec la stratégie d'accueil du public dans les espaces naturels |
| | | **Total des actions 2018** | | **379 000 €** | | | | |

Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018